

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

APPRÊT P-225 PECORA

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

IDENTIFICATION de la SUBSTANCE / préparation

<u>NOM COMMERCIAL (COMME ÉTIQUETÉ) :</u>	Primer PECORA P-225
<u>DESCRIPTION DU PRODUIT :</u>	Apprêt
<u>NOM CHIMIQUE/CLASSE :</u>	Mélange de polymère de solvant aliphatique
<u>SYNONYMES :</u>	Aucun

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE :

<u>NOM DU FOURNISSEUR/FABRICANT :</u>	Pecora Corporation
<u>ADRESSE :</u>	165, route Wambold, Harleysville, PA 19438
<u>TÉLÉPHONE D'URGENCE :</u>	800-424-9300 (CHEMTREC, 24 heures)
<u>TÉLÉPHONE D'AFFAIRES :</u>	215-723-6051 (du lundi au vendredi, de 08:00 – 17:00 HE)

<u>DATE DE PRÉPARATION :</u>	Avril 2009
<u>DATE DE RÉVISION :</u>	10 mai 2017

Ce produit est vendu pour un usage commercial. Cette fiche a été conçue pour aborder les préoccupations de sécurité de ces personnes qui travaillent avec de grandes quantités de ce matériau, ainsi que ceux des utilisateurs potentiels de ce produit dans des environnements industriels/professionnels. Tous les United States Occupational Safety and Health Administration Standard (29 CFR 1910.1200), normes équivalentes d'état des États-Unis, du SIMDUT Canada 2015 et l'harmonisation mondiale nécessaires informations sont incluses dans les sections appropriées selon le format Global harmonisation Standard. Ce produit a été classé selon les critères de risque des pays énumérés ci-dessus et le SDS contient toutes les informations requises par le SIMDUT Canada 2015 [HPR-SGH], l'harmonisation Global Standard et 1910.120 de l'OSHA.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

HARMONISATION MONDIALE D'ÉTIQUETAGE ET DE CLASSIFICATION : Classés conformément à l'harmonisation mondiale Standard sous US OSHA Hazard Communication Standard, canadienne SIMDUT HPR-SGH 2015.

Classification : Chat de liquide inflammable. 3, chat de toxicité aiguë par Inhalation. 3, toxicité dermique aiguë Cat. 4, toxicité orale aiguë Cat. 4, eye Irritation Cat. 2 a, Cat une Irritation de la peau. 2, Cat STOT (Irritation respiratoire par Inhalation). 3, une sensibilisation respiratoire Cat. 1, chat de sensibilisation de la peau. 1

Mot indicateur : Danger

Codes de déclaration de risque : H226, H331, H312, H303, H315, H319, H335, H334, H317

Codes de Conseil de prudence : P210, P233, P240, P241, P242, P243, P261, P264, P271, P272, P280, P284, P303 + P361 + P353, P370 + P378, P304 + P340, P342 + P311, P321, P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364, P305 + P351 + P338, P321, P403 + P235 + P233, P405, P501

Symboles/pictogrammes de danger : GHS02, GHS07,

GHS08



PRÉSENTATION DES URGENCES :

Description physique : Ce produit est un liquide incolore, inflammable avec une odeur douce et aromatique.

Dangers pour la santé : DANGER ! Liquide inflammable. Ce produit peut causer des maladies respiratoires, peau, irritation des yeux. Irritation oculaire peut sévère, selon la durée et de la concentration d'exposition. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Peut entraîner des effets systémiques toxiques par absorption par la peau. L'exposition peut provoquer des effets nocifs sur le système nerveux central. Peut causer la peau et de sensibilisation des voies respiratoires et de réaction allergique chez les personnes prédisposées. Contient un composé qui est un cancérigène suspect tératogène.

Danger d'inflammabilité : Ce produit est inflammable et peut enflammer si exposé à des températures élevées ou une flamme directe.

Risque de réactivité : Ce produit peut avoir une sensibilité à l'eau. Chauffage des conteneurs fermés peut provoquer la rupture violente. Des conteneurs fermés peuvent développer la pression et la rupture sur une exposition prolongée à la chaleur ou si contaminés avec de l'eau.

Danger pour l'environnement : Ce produit n'a pas été testé pour l'impact sur l'environnement. Tous les rejets dans l'environnement devraient être évitées.

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS®)

Santé	2 *
Inflammabilité	3
Danger physique	1

Voir Section 16 pour les définitions des cotes

0 = Minimal 3 = sérieux
1 = léger 4 = sévère
2 = modéré * = Chronique

HMIS® est une marque déposée de la National de peinture et revêtements Association.

CANADIEN SIMDUT (HPR-GHS) 2015 CLASSIFICATION ET SYMBOLES : Voir Section 16 pour Classification et symboles sous HPR-SGH 2015.

U.S. OSHA STATUT RÉGLEMENTAIRE : Ce matériau possède une classification au titre de la norme mondiale de harmonisation, telle qu'appliquée en vertu des règlements de l'OSHA, comme indiqué précédemment dans cette Section.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS #	W/W%	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE GHS Classification sous US OSHA Hazard Communication Standard & canadienne SIMDUT (HPR-GHS) 2015 Codes de déclaration de risque
Xylène	1330-20-7	40-60	LA CLASSIFICATION HARMONISÉE - ANNEXE VI DU RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (RÈGLEMENT CLP) Classification : Chat de liquide inflammable. 2, toxicité dermique aiguë Cat. 4, chat de toxicité aiguë par Inhalation. 4, skin Irritation Cat. 2 Codes de déclaration de risque : H225, H312 + H332, H315 AUTO-CLASSIFICATION SUPPLÉMENTAIRE Classification : Toxicité orale aiguë Cat. 5, Cat une Irritation oculaire. 2 A Codes de déclaration de risque : H303, H319
Dicyclohexylméthane-4, 4'-Diisocyanate	5124-30-1	10-20	LA CLASSIFICATION HARMONISÉE - ANNEXE VI DU RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (RÈGLEMENT CLP) Classification : Chat de toxicité aiguë par Inhalation. 3, Cat une Irritation de la peau. 2, Cat une Irritation oculaire. 2 a, chat de sensibilisation de la peau. 1 b, une sensibilisation respiratoire Cat. 1 b, Cat SE STOT (Irritation respiratoire par Inhalation). 3 Codes de déclaration de risque : H315, H319, H317, H334, H331, H335
Propriété industrielle Butylamine réticulant		10-20	CLASSEMENT NOTIFIÉ Classification : La toxicité aiguë par voie cutanée Cat. 4, chat de la Corrosion de la peau. 1 b, chat de sensibilisation de la peau. 1 a, chat de toxicité aiguë en milieu aquatique. 2, Cat chronique aquatiques. 2 Codes de déclaration de risque : H312, H314, H317, H401 H411
Polymère propoxylés propriétaire		5-10	Classification : Ne s'applique pas
Propriétaire de polyéther Diol		2-5	Classification : Ne s'applique pas
Amine propriétaire réticulant		0,1 à 0,9	CLASSEMENT NOTIFIÉ Classification : La toxicité aiguë par voie cutanée Cat. 4, chat de la Corrosion de la peau. 1 b, chat de sensibilisation de la peau. 1 a, chat de toxicité aiguë en milieu aquatique. 2, Cat chronique aquatiques. 2 Codes de déclaration de risque : H312, H314, H317, H401 H411
Autres éléments traces		Balance	Classification : Ne s'applique pas

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de composition a été retenu comme un secret commercial.

4. PREMIERS SECOURS

PROTECTION DES INTERVENANTS DE PREMIERS SECOURS : Les sauveteurs ne doivent pas tenter de récupérer les victimes d'une exposition à ce matériau sans équipement de protection individuelle adéquat. Les sauveteurs doivent être pris pour des soins médicaux, si nécessaire.

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS : Retirer la victime à l'air frais, aussi rapidement que possible. Seul le personnel qualifié devrait administrer une réserve d'oxygène et/ou de réanimation cardio-pulmonaire, si nécessaire. Supprimer et isoler les chaussures et les vêtements contaminés. Chercher une attention médicale immédiate. Prendre copie de l'étiquette et le SDS pour médecin ou autre professionnel de la santé avec l'ou les victimes.

Inhalation : Inhalation d'aérosols de ce matériau, enlevez la victime à l'air frais. Si nécessaire, utilisez la respiration artificielle à l'appui des fonctions vitales.

Exposition de la peau : Si le matériau contamine la peau, commencer immédiatement la décontamination à l'eau courante. Bouffées de chaleur minimale sont de 20 minutes. N'interrompez pas de rinçage. Supprimer les exposés ou contaminés vêtements, en prenant soin de ne pas pour contaminer les yeux. Victime doit consulter un médecin immédiatement.

Exposition de le œil : Si ce produit pénètre dans les yeux, ouvrir les yeux de la victime alors que doucement l'eau courante. Utiliser suffisamment de force pour ouvrir les paupières. Avoir les yeux de « rouler » victime. Bouffées de chaleur minimale sont de 20 minutes. N'interrompez pas de rinçage.

Ingestion : Si ce produit est avalé, appelez médecin ou POISON CONTROL CENTER pour plus informations actuelles. NE pas faire vomir, sauf directement par personnel médical. Faut faire rincer la bouche avec de l'eau ou lui donner plusieurs verres d'eau, si consciente. Ne jamais faire vomir ou donner des diluants (lait ou eau) à une personne inconsciente, avoir des convulsions, ou est incapable d'avalé. Si des vomissements surviennent, penchez le patient vers l'avant ou placer sur le côté gauche (position tête en bas, si possible) pour maintenir une voie aérienne ouverte et prévenir l'aspiration.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Affections respiratoires aiguës ou chroniques, les conditions de la peau et du système nerveux central ou des problèmes de peau peuvent être aggravés par l'exposition à ce produit.

INDICATION DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENT SPÉCIAL SI NÉCESSAIRE : Traiter les symptômes et éliminer l'exposition.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES MESURES

POINT D'ÉCLAIR : 23.3°X (74°Φ)

TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION : Sait pas produit. Des xylènes : 464°X (867°Φ)

LIMITE D'INFLAMMABLE DANS L'AIR : Sait ne pas produit.

Des xylènes : LEL : 1,0 % GUE : 7,0 %

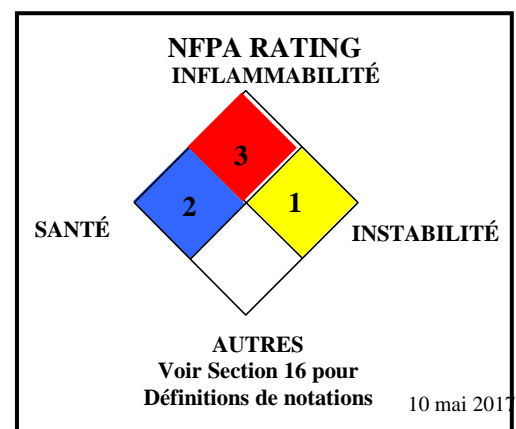
EXTINCTION :

Un milieu d'extinction approprié : Utiliser des matériaux appropriés pour entourant les matériaux. Peut réagir violemment avec l'eau à des températures élevées. Des conteneurs fermés peuvent se rompre violemment lorsqu'il est chauffé.

Extinction inappropriés : Eau.

PROTECTION DES POMPIERS :

Dangers particuliers découlant du produit : Il s'agit d'un liquide très inflammable. Non sensible aux chocs dans des conditions normales. Des vapeurs peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent



s'accumuler dans des espaces confinés, créant un risque de toxicité ou d'explosion. Vapeurs peuvent parcourir de longues distances et flashback à la source d'inflammation. Des conteneurs fermés peuvent développer la pression et la rupture en cas d'incendie ou si contaminés avec de l'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Intervenants de feu naissant doivent porter une protection oculaire. Pompiers structurels doivent porter appareil respiratoire autonome et équipement de protection complet. Déplacer les conteneurs du foyer d'incendie si elle peut se faire sans risque pour le personnel. Si possible, évitant l'eau de ruissellement dans les collecteurs d'eaux pluviales, plans d'eau ou d'autres zones écologiquement sensibles.

6. ACCIDENTEL MESURES

PRÉCAUTIONS ET PROCÉDURES D'URGENCE : Un rejet accidentel peut causer un incendie. Rejets non contrôlés doivent être réponsus à par personnel formé à l'aide de procédures préplanifiées. Un équipement de protection doit être utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation et assurer une ventilation maximale anti-déflagrant.

6. accidentel mesures (suites)

PRÉCAUTIONS ET PROCÉDURES D'URGENCE : Un rejet accidentel peut causer un incendie. Rejets non contrôlés doivent être réponsus à par personnel formé à l'aide de procédures préplanifiées. Un équipement de protection doit être utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation et assurer une ventilation maximale anti-déflagrant. Utilisez uniquement des outils sans étincelles et équipement au cours de la réponse. L'atmosphère doit au moins 19,5 % oxygène avant que le personnel non urgents peut être admis dans la zone sans appareil respiratoire autonome et protection contre l'incendie. Éviter tout contact avec l'eau.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Intervenants devraient porter le niveau de protection approprié pour le type de substance chimique libérée, la quantité de la matière déversée et l'endroit où l'incident s'est produit.

Petits déversements : Pour les versions de 1 tambour ou moins, niveau D équipement de protection (gants, tablier résistant aux produits chimiques, des bottes et une protection des yeux) doivent être porté.

Déversements importants : Equipement de protection individuelle minimale devrait être des gants en caoutchouc, bottes en caoutchouc, masque de protection, et Tyvek convenir. Niveau minimum d'équipement de protection individuelle pour les versions dont le niveau d'oxygène est inférieur à 19,5 % ou ne connaît pas doit être de **niveau b** : **triple-gants (gants de caoutchouc et gants en nitrile sur gants en latex), costume résistant aux produits chimiques, ignifuge vêtements et bottes, casque et appareil respiratoire autonome.**

MÉTHODES DE NETTOYAGE ET DE CONFINEMENT :

Tous les déversements : Accès à la zone de déversement devrait être limité. Propagation devrait être limitée en couvrant doucement le déversement avec polypads. Absorber le liquide répandu avec l'argile, de sable, polypads ou autre matériau absorbant inerte approprié. Absorbants tous contaminés et autres matériaux devrait figurer dans un récipient adéquat et le sceler. Ne pas mélanger avec les déchets provenant d'autres matériaux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, État et les procédures locales (voir la Section 13, élimination). Disposer de déversement de matériel et rapport récupérée par les exigences réglementaires. Enlever tous les résidus avant de décontamination de la zone de déversement. Nettoyer des déversements zone avec beaucoup d'eau et du savon. Surveiller la zone pour les concentrations de vapeurs combustibles et confirmer les niveaux sont inférieurs à des limites d'exposition données dans la Section 8 (exposition contrôlée Protection individuelle), le cas échéant, et que les niveaux sont inférieurs à lie il y a lieu (voir la Section 5 – mesures de lutte contre l'incendie) devant l'absence de réponse du personnel sont autorisées dans la zone de déversement. Purgez l'équipement avec un gaz inerte avant de réutiliser.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Minimiser l'utilisation de l'eau pour éviter la contamination de l'environnement. Empêcher le déversement ou rinçures de contaminant collecteurs d'eaux pluviales, les égouts, les sols ou les eaux souterraines. Tout déversement de résidus dans un récipient adapté et sceller. Ne pas rejeter l'effluent contenant ce produit dans les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou les autres eaux, sauf conformément à un permis National Pollutant Discharge Elimination System (NPDES) et l'autorité compétente a été avisé par écrit avant de décharger. Ne pas rejeter l'effluent contenant ce produit égouts sans en informer préalablement l'autorité de plante de traitement des eaux usées locales. Pour des conseils, communiquez avec votre état Water Board ou le Bureau régional de l'APE.

AUTRES INFORMATIONS : Réglementation américaine peut exiger la déclaration des déversements de ce matériau qui atteignent les eaux de surface si un éclat se forme. Le cas échéant, le numéro de téléphone sans frais pour l'US Coast Guard National réponse Center est 1-800-424-8802.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS : Voir les informations dans la Section 8 (contrôle de l'exposition – Protection des personnels) et l'article 13 (élimination) pour plus d'informations.

7. manipulation et stockage

PRÉCAUTIONS POUR LA MANIPULATION : Comme avec tous les produits chimiques, évitez ce produit sur vous ou en vous. Laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Ne pas manger ou boire lors de la manipulation de ce matériau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas respirer les fumées, vapeurs ou brouillards. Ne pas goûter ou avaler. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains après la manipulation de ce produit. Vêtements contaminés doivent être blanchi avant de réutiliser. Tenir à l'écart de chaleur et les flammes. En cas de déversement, observez les méthodes indiquées dans la Section 6 : MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE. Les contenants vides peuvent contenir des produits résiduels ; par conséquent, les contenants vides doivent être manipulés avec soin. Décontaminer les contenants vides en le remplissant d'eau ou une solution d'hydroxyde d'ammonium (0-10 %), détergent (2-5 %), alcool isopropylique (0-20 % : peut créer un risque d'incendie ou de la vapeur dans certaines situations, par exemple des espaces ; confinés dans l'affirmative, ne pas utiliser), eau (équilibre de la solution). Chaleur et gaz de CO₂ sont libérées lorsque isocyanates réagit avec l'eau ou une solution. Laisser reposer découvert ou faiblement couverte pendant au moins 24 heures. Décontaminer (en utilisant au-dessus de solution) et nettoyer isocyanate manutention après utilisation. Stand au près de toute ouverture, coulage et des opérations de mélange. Il est essentiel de garder les aires de travail propre. Utiliser les surfaces de travail qui peuvent être facilement décontaminés. Maintenir une bonne hygiène personnelle.

CONDITIONS DE STOCKAGE EN TOUTE SÉCURITÉ : Conserver le récipient bien fermé quand pas en service. Ranger des contenants dans un endroit frais, endroit sec, loin des rayons directs du soleil, sources de chaleur intense, ou lorsque la congélation est possible. Le matériau doit être entreposé dans des conteneurs secondaires ou dans une zone endiguée, selon le cas. Inspecter tous les conteneurs entrants avant stockage, pour s'assurer que les contenants soient correctement étiquetés et non endommagés. Conteneurs

doivent être séparés de l'oxydation des matériaux par une distance minimum de 20 pieds, soit par une barrière d'au moins 5 pieds de haut, ayant une cote de résistance au feu d'au moins 0,5 heures un matériau incombustible. Aires d'entreposage doivent être faits de matériaux résistant au feu. **Les services d'incendie locaux devraient être informés de l'entreposage de ce produit sur le site. Zones de stockage et de traitement de ce produit doivent être identifiés en brandissant une pancarte NFPA 704 (diamant) assez grande pour être vus de loin.** Après avertissement et des signes de « Non fumeur » dans les zones de stockage et d'utilisation, selon le cas. Se référer à la NFPA 30, *inflammables et combustibles liquides Code*, pour plus d'informations sur le stockage. Avoir un équipement d'extinction approprié dans la zone de stockage (tels que les systèmes d'arrosage ou d'extincteurs d'incendie portatifs). Inspecter tous les conteneurs entrants avant stockage pour s'assurer que les contenants soient correctement étiquetés et non endommagés. Les contenants vides peuvent contenir des produits résiduels ; par conséquent, les contenants vides doivent être manipulés avec soin. Conteneur de magasin dessous de 27° C (80° F) pour éviter des réactions possibles liées à la chaleur et la surpression de conteneurs.

USAGE DU PRODUIT : Ce produit est utilisé comme une couche d'apprêt. Suivez toutes les normes de l'industrie pour l'utilisation de ce produit.

8. EXPOSITION CONTRÔLE - PERSONAL PROTECTION

LIMITES/CONTRÔLE DES PARAMÈTRES D'EXPOSITION :

Ventilation et contrôles d'ingénierie : Utiliser avec une ventilation adéquate, explosion proof afin de maintenir les niveaux d'exposition inférieurs aux limites fournies ci-dessus.

Directives/limites d'exposition professionnelle/lieu de travail :

Nom chimique	CAS #	Ligne directrice	Valeur
Propriété industrielle Butylamine réticulant		NE	NE
Dicyclohexylméthane-4, 4'-diisocyanate	5124-30-1	ACGIH TLV TWA NIOSH REL STEL DFG MAK	0,054 mg/m ³ 0,01 mg/m ³ (plafond) Danger de sensibilisation de la peau
Propriétaire de polyéther Diol		AIHA WEEL TWA	10 mg/m ³
Amine propriétaire réticulant Limites d'exposition indiquées sont pour la diéthylènetriamine		ACGIH TLV TWA NIOSH REL TWA DFG MAK	4,2 mg/m ³ (peau) 4 mg/m ³ (peau) Danger de sensibilisation de la peau
Polymère propoxylés propriétaire		NE	NE
Xylène	1330-20-7	ACGIH TLV TWA ACGIH TLV STEL OSHA PEL TWA OSHA PEL STEL NIOSH REL TWA NIOSH REL STEL DFG MAK TWA DFG MAK PEAK	100 ppm 150 ppm 100 ppm 150 ppm (espace libéré 1989 PEL) 100 ppm 150 100 (peau) 4•Mox valeur moyenne de 15 minutes, 1 heure d'intervalle 4 par quart de travail

NE = non établi. Voir Section 16 pour les définitions des termes utilisés.

Indices biologiques d'exposition (IBE) : Actuellement, l'EAC suivantes ont été établies pour le composant de xylène.

PRODUIT CHIMIQUE : FACTEUR DÉTERMINANT	TEMPS D'ÉCHANTILLONNAGE	BEI
Xylènes • l'acide méthylhippurique dans l'Urine	• Fin de poste	• 1,5 g/g créatinine

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : L'information suivante sur les équipements de protection individuelle approprié est fournie pour aider les employeurs à se conformer aux règlements de l'OSHA trouvés dans 29 CFR sous-partie 1 (commençant à 1910.132, y compris les normes sur la Protection respiratoire (29 CFR 1910.134), Eye Protection Standard 29 CFR 1910.13, la main Protection Standard 29 CFR 1910.138 et le pied Protection Standard 29 CFR 1910.136), des normes équivalentes du Canada (y compris le canadien respiratoire norme CSA Z94. 4-93-02 le CSA Eye Protection norme Z94. 3-M1982, oculaires et Protecteurs faciaux et la CSA canadienne des pieds Protection Norme Z195-M1984, chaussures de protection). Veuillez consulter les règlements applicables et les normes pour les détails pertinents.

Protection des yeux/visage : Utiliser des lunettes de sécurité approuvés ou des lunettes de sécurité. Si nécessaire, se référer aux règlements appropriés.

Protection de la peau : PORTER des gants imperméables chimiques (p. ex., Nitrile ou néoprène). Utilisez des gants triples pour les déversements. Si nécessaire, se référer aux règlements appropriés.

Protection du corps : Utiliser une protection corps appropriée pour la tâche (p. ex., blouse, combinaison, combinaison Tyvek). Si nécessaire, consulter le manuel technique de l'OSHA (Section VII : Les équipements de protection individuelle) ou le cas des normes du Canada. Si un risque de blessure aux pieds existe en raison de chutes d'objets, objets roulants, où les objets peuvent percer la plante des pieds ou où les pieds de l'employé peuvent être exposés aux risques d'origine électriques, utilisent protection des pieds, comme décrit dans les règlements appropriés.

Protection respiratoire : Si les brouillards ou aérosols de ce produit sont créés pendant l'utilisation, utiliser une protection respiratoire appropriée. Si nécessaire, utiliser seulement une protection respiratoire autorisée par les règlements appropriés. Taux d'oxygène inférieur à 19,5 % est considérés comme des divs par l'OSHA. Dans une telle atmosphère, utilisation d'un masque complet-pression/demande ARA ou un masque complet, respirateur adduction d'air avec l'arrivée d'air autonome auxiliaire est exigé en vertu des règlements appropriés. Voici les directives de réanimation respiratoire NIOSH sont présentés pour une assistance supplémentaire dans la sélection de l'appareil de protection respiratoire.

DICYCLOMETHANE-4, 4'-DIISOCYANATE

CONCENTRATION DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Jusqu'à 0,1 ppm : Respirateur à Air fourni (SAR)

Jusqu'à 0,25 ppm : SAR est exploité en mode flux continu.

Jusqu'à 0,5 ppm : Plein-masque un appareil respiratoire autonome (ARA) ; ou plein-masque SAR.

Jusqu'à 1 ppm : Pression positive, plein-masque SAR.

Entrée en Concentrations inconnues ou divs Conditions d'urgence ou prévue : Pression positive, plein-masque respiratoire ; ou une pression positive, SAR plein-masque avec une pression positive auxiliaire SCBA.

Évasion : Masque à gaz avec cartouche anti-vapeurs organiques ; ou type d'échappement SCBA.

XYLÈNES

CONCENTRATION DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Jusqu'à 900 ppm :	N'importe quel respirateur cartouche chimique avec cartouches anti-vapeurs organiques, ou toute Powered, respirateur purificateur d'Air (PAPR) avec cartouches anti-vapeurs organiques, ou n'importe quel appareil respiratoire fourni-Air (SAR) ou n'importe quel appareil de respiration self-contained (SCBA) avec un masque complet.
Entrée en Concentrations inconnues ou divs Conditions d'urgence ou prévue :	N'importe quel appareil respiratoire autonome qui a un masque complet et fonctionne à une pression de la demande ou un autre mode de pression positive, ou n'importe quel SAR qui a un masque complet et fonctionne à une pression de la demande ou un autre mode de pression positive en combinaison avec un appareil respiratoire autonome auxiliaire exploité dans la pression de la demande ou un autre mode de pression positive.
Évasion :	Un purificateur d'Air, plein-masque respirateur (masque à gaz) avec un menton-style, cuve d'anti-vapeurs organiques ou dos-monté à l'avant ou n'importe quel type d'échappement approprié, Ara.

9. propriétés physiques et chimiques

FORME : Liquide un peu visqueux.

Couleur : Clair, incolore.

POIDS MOLÉCULAIRE : Mélange.

FORMULE MOLÉCULAIRE : Mélange.

ODEUR : Doux, aromatique.
(reconnaissance).

SEUIL OLFACTIF : Des xylènes : 20 ppm (détection); 40 ppm

DENSITÉ DE VAPEUR : (air = 1) > 1

POINT D'ÉBULLITION : N'est pas disponible.

9. propriétés physiques et chimiques (suites)

POINT DE CONGÉLATION/FUSION : N'est pas disponible.

COEFFICIENT DE DILATATION : Ne s'applique pas.

DENSITÉ relative (eau = 1) : 0,94

pH : N'est pas disponible.

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : N'est pas disponible.

TAUX d'évaporation (nBuAc = 1) : N'est pas disponible.

PRESSION DE VAPEUR : N'est pas disponible.

COV : 625 g/L

POINT D'ÉCLAIR : 23,3 ° C (74° F)

POURCENTAGE DE VOLATILES EN VOLUME : environ 70 %

RÉPARTITION EAU/HUILE DE COEFFICIENT : N'est pas disponible. VISCOSITÉ : N'est pas disponible.

COMMENT DÉTECTER CETTE SUBSTANCE (PROPRIÉTÉS DE MISE EN GARDE) : L'odeur de ce produit peut agir en tant que propriétés de l'alerte en cas de rejet accidentel. L'odeur de xylènes dans ce produit peut être une bonne propriété d'avertissement que ses TLV est plus de 10 fois le seuil de l'odeur.

10. stabilité et réactivité

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter tout contact avec des produits chimiques incompatibles et l'exposition à des températures extrêmes.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Ce produit n'est pas compatible avec les oxydants, l'eau, alcools, acides, bases, amines, amides, phénols, thiols, uréthanes, urées et matériaux de surface actives, métalliques composés (par exemple les catalyseurs organostanniques) et 1,3-dichloro-5,5-diméthyl-2,4-imidazolidindione (dichlorohydrantoin). En raison de l'isocyanate de ce produit, il peut attaquer le cuivre et alliages de cuivre, laiton et bronze, étain et zinc.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Combustion : Décomposition thermique de ce produit peut générer carbone, azote et les oxydes de silicium et d'étain, hydrogène, hydrocarbures réactifs, aldéhydes moléculaires faibles, propylène glycol, furane, dioxalane et formaldéhyde. Hydrolyse : Le dioxyde de carbone, le méthane et polyurées non-toxique, insolubles.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : CE produit peut subir une polymérisation exothermique incontrôlée lors du contact avec les matières incompatibles, surtout des bases fortes, comme la triéthylamine et hydroxyde de sodium, trialkyltine phosphines, acétate de potassium, de nombreux composés métalliques solubles dans les milieux organiques, ou lorsqu'elles sont chauffées. L'accumulation de pression qui en résulte pourrait entraîner une rupture des conteneurs fermés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets POTENTIELS SUR LA SANTÉ : Les plus importantes voies d'exposition professionnelle sont l'inhalation et contact avec la peau et les yeux. Les symptômes de l'exposition à ce produit sont les suivants :

Contact avec la peau ou les yeux : Selon la durée du contact avec la peau, exposition de la peau peut provoquer des rougeurs, inconfort ou irritation. Le contact prolongé peut provoquer des effets corrosifs avec inflammation sévère, rougeur, éruption cutanée, gonflement, cloques, tissus et cicatrices permanentes. Isocyanates, en général, peut causer la peau décoloration (coloration) et le durcissement de la peau après une exposition répétée. Le dicyclohexylméthane-4, 4'-Diisocyanate est un agent sensibilisant très fort chez les humains ; autres composants sont également considérés comme sensibilisants cutanés. Sensibilisation de la peau peut se produire après qu'un seul contact avec. Bref contact avec le liquide ou les vapeurs de ce produit et les yeux peut causer une irritation, rougeur et l'arrosage. Des lésions permanentes aux yeux, y compris la cécité, pourraient résulter d'un contact direct avec le liquide.

Absorption cutanée : Contact cutané prolongé peut provoquer une toxicité systémique indésirable par absorption par la peau tel que décrit par ingestion ou inhalation.

Ingestion : Si le produit est avalé, il peut irriter la bouche, gorge et autres tissus du système gastro-intestinal et peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée ainsi que des effets néfastes sur le système nerveux central. Symptômes peuvent inclure des étourdissements, des vomissements et incoordination. L'ingestion de grandes quantités peut être dangereux et provoquer une toxicité systémique. Aspiration dans les poumons après l'ingestion peut poser un risque grave d'un oedème pulmonaire et de produits chimique. Ingestion de grande quantité peut être fatale.

Inhalation : L'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols de ce produit peut modérément à peuvent irriter les tissus du nez, bouche, gorge et système respiratoire supérieur. D'exposition, les symptômes peuvent inclure la toux, éternuements et difficulté à respirer. Toux avec douleur à la poitrine ou sensation d'oppression peut-être également survenir, souvent pendant la nuit. Ces symptômes peuvent se produire pendant l'exposition, ou peuvent être retardés de plusieurs heures. L'inhalation de fortes concentrations de ce produit (comme peut se produire dans un endroit mal aéré) peut être mortelle. L'inhalation peut aussi conduire à des effets nocifs sur le système nerveux central, y compris l'incoordination, des étourdissements, des nausées et des vomissements. Des concentrations d'aérosols élevé pourraient provoquer une inflammation des poumons (pneumopathie chimique), bronchite chimique avec respiration sifflante semblables à l'asthme sévère, grave toux les spasmes et l'accumulation de liquide dans les poumons (oedème pulmonaire), qui pourrait s'avérer fatal. Symptômes de l'oedème pulmonaire peuvent ne pas apparaître jusqu'à plusieurs heures après l'exposition et sont aggravés par l'effort physique. Sensibilisation des voies respiratoires et des lésions pulmonaires peuvent être permanents.

Injection : L'injection accidentelle de ce produit (p. ex. perforation avec un objet contaminé) peut causer des brûlures, rougeur et gonflement en outre sur la plaie.

Organes cibles : **Aiguë** : Peau, yeux, voies respiratoires. **Chronique** : Peau, respiratoire et du système nerveux central.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ : Il n'existe actuellement aucune données sur la toxicité pour ce produit ; les données toxicologiques suivants sont disponibles pour les composants supérieurs à 1 % de concentration. En raison de la grande quantité de données, seulement humaines données, Oral LD50 Rat ou souris, peau LD50 Rat ou souris, Inhalation CL50 Rat ou souris et peau irritation données sont fournies dans cette fiche. Pour plus d'informations, contactez Pecora.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE BUTYLAMINE RÉTICULANT :

DL50 (orale Rat) 13 500 µL/kg : Gastro-intestinal : changements dans la structure ou la fonction des glandes salivaires, de hypermotility, de diarrhée, d'autres changements

DL50 (peau-lapin) 16 mL/kg : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements ; Foie : autres changements ; Peau et annexes cutanées : dermatite, autre (après une exposition systémique)

DICYCLOHEXYLMÉTHANE-4, 4'-MDI :

Test de Draize standard (peau-lapin) 500 µL/24 heures : Modérée

Test de Draize standard (Eye-lapin) 100 µL : Doux

Test de Draize standard (Eye-lapin) 100 µL/24 heures : Sévère

DL50 (orale Rat) 9900 mg/kg : Comportementale : la prise alimentaire (animal) ; Appareil digestif : hypermotility, diarrhée ; Foie : autres changements

PROPRIÉTAIRE DE POLYÉTHÉRIOL :

DL50 (orale Rat) ~ 4000 mg/kg

DL50 (peau-lapin) ~ 2 000 mg/kg

CL50 (par Inhalation Rat) ~ 200 mg/L/1 heure

XYLÈNE :

Test de Draize standard (Eye-homme) 200 ppm

XYLÈNE (suite) :

DLLo (Oral-homme) 50 mg/kg

CL10 (Inhalation-homme) 10 000 ppm/6 heures : Comportementale : général anesthésique ; Poumons, Thorax ou la Respiration : cyanose ; Sang : autres changements

TCLo (Inhalation humaine) 200 ppm : Organes des sens et des organes des sens (Olfaction) : effet, non précisé ; Organes des sens et des organes des sens (œil) : irritation de la conjonctive ;

Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements

Test de Draize standard (peau-lapin) 100 % : Modérée

Test de Draize standard (peau-lapin) 500 mg/24 heures : Modérée

Test de Draize standard (Eye-lapin) 87 mg/L : Doux

Test de Draize standard (Eye-lapin) 5 mg/24 heures : Sévère

Ouvrez le Test d'Irritation (peau-Rat) 60 uL/8 heures : Doux

CL50 (par Inhalation Rat) 5000 ppm/4 heures

DL50 (orale Rat) 4300 mg/kg : Foie : autres changements ; Uretère : reins/vessie : autres changements

DL50 (orale souris) 2119 mg/kg

DL50 (peau-lapin) > 1 700 mg / kg

11. informations toxicologiques (suites)

CANCÉROGÉNÉICITÉ : Le tableau suivant récapitule la cancérogénicité pour les composants de ce produit. « NON » indique que la substance ne constitue pas ou soupçonnée d'être cancérogène par l'Agence cotée, voir section 16 pour les définitions d'autres évaluations.

PRODUIT CHIMIQUE	CIRC	EPA	NTP	NIOSH	ACGIH	OSHA	PROPOSITION 65
Amine propriétaire réticulant	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Propriété industrielle Butylamine réticulant	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Dicyclohexylméthane-4, 4'-Diisocyanate	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Propriétaire de polyéther Diol	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Polymère propoxylés propriétaire	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°
Xylène	3	J'ai	N°	N°	A4	N°	Oui

CIRC-3 : Inclassable quant à sa cancérogénicité chez l'homme. EPA-j'ai (les données sont inadéquates pour et évaluation des cancérogènes potentiel humain). ACGIH TLV-A4 : Non Classifiable comme un cancérogène pour les humain.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT : Ce produit est irritant par toutes les voies d'exposition. Selon la concentration et la durée d'exposition, exposition oculaire peut être grave.

SENSIBILISATION AU PRODUIT : Ce produit peut causer la peau et de sensibilité respiratoire et de réaction allergique chez les personnes prédisposées. En général, les diisocyanates sont bien connus pour causer une sensibilisation respiratoire et, par conséquent, dicyclohexylméthane-4, 4'-Diisocyanate est considéré comme un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation des voies respiratoires diisocyanate est habituellement causée par une exposition très importante, ou en cas d'exposition multiples. Bien que diverses périodes d'exposition (1 jour à ans) peuvent s'écouler avant que la sensibilisation se produit, il se développe plus souvent pendant les premiers mois de l'exposition. Personnes sensibles réagissent à des niveaux très faibles de diisocyanates aéroporté qui n'ont aucun effet sur les gens non sensibilisés. Dans un premier temps, les symptômes peuvent apparaître à un froid ou un rhume des foins. Toutefois, des symptômes asthmatiques sévères peuvent développer et comprennent une respiration sifflante, oppression thoracique, essoufflement, difficulté à respirer et/ou de toux. Fièvre, frissons, un sentiment général de malaise, maux de tête et fatigue peut également se produire. Symptômes peuvent se manifester immédiatement lors de l'exposition (moins d'une heure), plusieurs heures après l'exposition ou les deux, et/ou de nuit. En règle générale, l'asthme s'améliore avec le retrait de l'exposition (par exemple les week-ends ou les vacances) et des retours, dans certains cas, sous la forme d'une « grave crise », une exposition renouvelée. Sensibilisés qui continuent d'être exposés à des diisocyanates peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. Sensibilisation croisée entre différents diisocyanates peut-être survenir. Exposition aux diisocyanates est susceptible d'aggraver les personnes atteintes de maladies respiratoires existantes, telles que la bronchite chronique et l'emphysème. Sensibilisation des voies respiratoires peut être permanente.

Sensibilisation de la peau peut se produire après seulement quelques jours, travaillant avec des produits contenant des dicyclohexylméthane-4, 4'-Diisocyanate. Apparition des symptômes est généralement retardée. Les symptômes incluent une éruption cutanée sur les mains, bras, cou, visage, poitrine ou l'abdomen, même lorsque le contact se produit avec une petite quantité de produit. Autres effets comme la toux, une sensation de brûlure dans la gorge ou la rougeur et l'enflure des yeux peut également se produire.

PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES : Il y a eu plusieurs études chez les humains et les animaux sur l'interaction des xylènes, drogues, alcool et autres solvants. Xylène a un potentiel élevé d'interagir avec d'autres composés, car elle augmente les enzymes métaboliques dans le foie et diminue les enzymes métaboliques dans les poumons. En général, l'exposition aux solvants apparentés, tels que le benzène, le toluène et l'éthanol (alcool) ralentit le taux de clairance de xylènes du corps, améliorant ainsi ses effets toxiques.

INFORMATIONS SUR LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Ce produit n'a pas été testé pour la toxicité pour la reproduction. Les informations suivantes sont disponibles pour certains composants.

Mutagenicité : Aucune information n'est disponible pour les composants ou les résultats d'essais négatifs ont été obtenus.

Embryotoxicité/tératogénicité : Xylène (mélange d'isomères) sont considérés comme fœtotoxiques chez l'homme, basée sur des observations d'un poids fœtal, retard de l'ossification et effets comportementaux persistants dans les études chez l'animal en l'absence de toxicité maternelle. Autres effets sur le développement ont été observés chez l'animal en présence de toxicité maternelle. Plusieurs études de population humaine ont suggéré un lien entre l'exposition aux solvants organiques (y compris xylène) et une fréquence accrue des avortements spontanés ou des anomalies congénitales chez les enfants. Toutefois, dans la majorité des cas, il y a exposition à une variété de solvants dans le même temps, exposition était mal définies, et le nombre de cas examinés était faible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune information n'est disponible.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

TOUTES LES MÉTHODES DE TRAVAIL DOIVENT VISER À ÉLIMINER LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

MOBILITÉ : Ce produit n'a pas été testé pour la mobilité dans le sol. Les informations suivantes sont disponibles pour les composants.

XYLÈNE : Plusieurs valeurs expérimentales de la Koc pour ce composé ont été signalés, selon le pH et la teneur en carbone organique du sol. Lot d'expériences menées avec cinq teneur en carbone organique faible (0,04-1,12 %), champ contaminé les sols (3 limono-argileux et deux limons sableux) a donné Koc valeurs allant de 39-365. Ce composé dans le sol de la forêt norvégienne à pH 5,6 et teneur en carbone organique de 0,2 pour cent a un Koc expérimental rapportée de 129 ; dans les sols agricoles norvégien à pH 7,4 et teneur en carbone organique de 2,2 pour cent a un Koc expérimental rapportée de 158 ; dans la forêt norvégienne sol à pH 4,2 et teneur en carbone organique de 3,7 pour cent a un Koc expérimental rapportée de 289. Basé sur un schéma de classification recommandées et les valeurs déterminées expérimentalement de la Koc, ce matériau est censé avoir mobilité modérée à élevée dans les sols. Isomères du xylène ont été observés à passer à travers le sol à un site de la dune-infiltration sur le Rhin et à s'infiltrer dans les eaux souterraines sous un site infiltration rapide.

PERSISTANCE ET BIODÉGRADABILITÉ : Ce produit n'a pas été testé pour la persistance ou la biodégradabilité. Les informations suivantes sont disponibles pour les composants.

XYLÈNE : D'après une pression de vapeur expérimentale de 7,99 mm Hg à 25° C, ce composé devrait exister tout à fait en phase vapeur dans l'atmosphère ambiante. Matériel de phase vapeur est dégradé dans l'atmosphère par réaction avec des radicaux hydroxyles produits photochimiquement avec une durée de vie atmosphérique estimée d'environ 1 à 2 jours. Ce composé est censé avoir des modérée à forte mobilité dans basée sur les valeurs de Koc expérimentales obtenues avec une variété de sols à différentes valeurs de pH et la teneur en carbone organique des sols. Volatilisation des surfaces de sol humide est censée selon constante de la Loi d'un Henry expérimentale de 7.0X10⁻³ atm-cu m/mole. La biodégradation est un processus important du devenir environnemental pour ce composé. En général, il a été constaté que ce matériau est biodégradé dans le sol et eaux souterraines des échantillons dans des conditions aérobies et peuvent être dégradé en anaérobiose dénitrifiantes. Dans l'eau, ce composé devrait un peu s'adsorber sur les sédiments ou matières particulaires fondé sur ses valeurs mesurées de la Koc. Ce composé est censé se volatiliser des surfaces d'eau données constante de son Henry expérimentales. Demi-vie estimée pour un fleuve de modèle et le modèle lac est 3 et 99 heures, respectivement. Log K_{oc} = 3.5-68.

12. ECOLOGICAL INFORMATION (suite)

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Ce produit n'a pas été testé pour le potentiel de bioaccumulation. Les valeurs suivantes sont disponibles pour les composants.

XYLÈNE : Une valeur expérimentale de la FBC de 20 a été mesurée pour tous les isomères en anguilles exposés au pétrole pendant 10 jours. Selon un schéma de classement, cette valeur BCF suggère que bioconcentration dans aquatique organismes est faible.

ÉCOTOXICITÉ : Ce produit n'a pas été testé pour la toxicité aquatique ou animale. Tout rejet de terrestres, atmosphériques et les milieux aquatiques devraient être évitées. Les données sur la toxicité aquatique suivantes sont disponibles pour certains composants. Seulement sélectionner des données sont données en raison de la grande quantité de données disponibles. Pour plus d'informations, contactez Pecora.

DICYCLOHEXYLMÉTHANE-4, 4'-MDI

CL₅₀ (*Brachydanio rerio* Brachydanio rerio) 96 heures = 1,2 mg / L ; 91,6 % a.i./nongovernmental des essais biologiques non spécifiés dans la source a examiné

CE₅₀ activé des boues (essai d'inhibition de la consommation d'oxygène) 3 heures = 19 mg / L ; 91,6 r.je %

XYLÈNE :

CL₅₀ (truite arc-en-ciel) 96 heures = 13,5 mg / L (conditions d'essais biologiques non spécifié, aucun isomère spécifique)

XYLÈNE (suite) :

DL₅₀ (poisson rouge) 24 heures = 13 mg / L (conditions d'essais biologiques non spécifié, aucun isomère spécifique)

CL₅₀ (boule) 1 heure = 42 mg / L à 18-22° C, dans un essai biologique statique (aucun isomère spécifique)

CL₅₀ (boule) 24-96 heures = 46 mg / L à 18-22° C, dans un essai biologique statique (aucun isomère spécifique)

CL₅₀ (*Carassius auratus* goldfish) 96 heures = 16,9 ppm (conditions d'essais biologiques non spécifié, aucun isomère spécifique)

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Ce matériau n'est pas censé avoir aucun potentiel d'appauvrissement de l'ozone.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE : Les contrôles devraient être conçues pour éviter le rejet dans l'environnement, y compris les procédures pour empêcher les déversements, libération atmosphérique et aux voies navigables.

13. RÈGLEMENTS CONCERNANT

PRÉPARATION DES DÉCHETS POUR L'ÉLIMINATION : Tel que fourni, ce produit serait un déchet dangereux tels que définis par la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261) si rejetées ou éliminées. Il a la particularité d'inflammabilité. Réglementations locales et nationales peuvent différer de la réglementation fédérale. Le producteur des déchets est responsable de la gestion et la détermination des déchets appropriée.

US EPA NUMÉRO DE DÉCHET : Les déchets de ce produit devraient être effectué pour déterminer s'il satisfait aux critères de D001 (caractéristique de l'allumabilité).

14. TRANSPORT INFORMATION

U.S. DEPARTMENT OF TRANSPORTATION : Ce produit est classé comme des marchandises dangereuses, par la réglementation US DOT, 49 CFR 172.101.

Numéro d'Identification ONU :

Désignation :

Numéro de classe de danger et Description :

Groupe d'emballage :

Étiquette de point (s) requis :

NATIONS UNIES 1866

Solution de résine, inflammables

3 (inflammable)

GRUPE D'EMBALLAGE II

Classe 3 (inflammable)

Guide des mesures d'urgence nord-américain numéro (2016) : 127

Polluant marin : Les composants de ce produit non classés par le point comme un polluant marin (tel que défini par 49 CFR 172.101).

TRANSPORTS CANADA TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES : Ce produit est classé comme des marchandises dangereuses, par la réglementation de Transports Canada.

Numéro d'Identification ONU :	NATIONS UNIES 1866
Désignation :	Solution de résine, inflammables
Numéro de classe de danger et Description :	3 (inflammable)
Groupe d'emballage :	GROUPE D'EMBALLAGE II
Danger ou les étiquettes d'expédition requis :	Classe 3 (inflammable)
Dispositions particulières :	83
Quantités exceptées :	E2
Limite d'explosivité & indice de quantité limitée :	5 L
Indice PIU :	Aucun
Index de navire passagers :	Aucun
Passagers de route ou indice de véhicule ferroviaire :	5 L

INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT INTERNATIONAL AIR TRANSPORT ASSOCIATION (IATA) : Ce produit est classé comme des marchandises dangereuses, par l'Association internationale du Transport aérien.

Numéro d'Identification ONU :	NATIONS UNIES 1866
Désignation :	Solution de résine, inflammables
Classe de danger ou de la Division :	3 (inflammable)
Étiquette de danger (s) requis :	Classe 3 (inflammable)
Groupe d'emballage :	II
Quantités exceptées :	E2
Passagers et Cargo Aircraft Instruction d'emballage :	353
Passagers et Cargo Aircraft quantité nette maximale par paquet :	5 L
Passagers et Cargo Aircraft Limited Instruction de quantité d'emballage :	Y341
Passagers et Cargo Aircraft Limited quantité nette maximale par paquet :	1 L
Avion-cargo Instruction d'emballage uniquement :	364
Cargo Aircraft uniquement quantité nette par paquet :	60 L
Dispositions particulières :	A3
ERG Code :	3L

14. transport INFORMATION (suite)

INFORMATIONS SUR LA TRANSPORT DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) : Ce produit est classé comme des marchandises dangereuses, par l'Organisation Maritime internationale.

No ONU :	1866
Désignation :	Solution de résine, inflammables
Numéro de classe de danger :	3 (inflammable)
Libellés :	Classe 3 (inflammable)
Groupe d'emballage :	II
Dispositions particulières :	Aucun
Quantités limitées :	5 L
Quantités exceptées :	E2
Emballage :	Mode d'emploi : P001 ; Dispositions : PP1
GRV :	Mode d'emploi : IBC02 ; Dispositions : Aucun
Réservoirs :	Mode d'emploi : T4 ; Dispositions : T1, TP8
EmS :	F-E, S-E
Catégorie d'arrimage :	Catégorie B.
Ségrégation :	
Polluant marin :	Aucun composant de ce produit n'est désigné par l'OMI pour être un polluant marin.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RÈGLEMENTS DES ÉTATS-UNIS :

Exigences de déclaration américaine SARA : Les composants suivants de ce produit sont soumises à l'obligation des articles 302, 304 et 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act.

PRODUIT CHIMIQUE	ARTICLE 302 EHS (TPQ) (40 CFR 355, annexe A)	ARTICLE 304 RQ (40 CFR tableau 302.4)	SECTION 313 TRI (seuil) (40 CFR 372.65)
Dicyclohexylméthane-4, 4'-Diisocyanate	N°	N°	Oui
Xylène	N°	N°	Oui

Catégories de danger de SARA d'US (Section 311/312, 40 CFR 370-21) : AIGUË : Oui ; CHRONIQUE : Oui ; INCENDIE : Oui ; RÉACTIF : No ; LIBÉRATION SOUDAINE : N°

Statut de l'inventaire TSCA US : Tous les composants de ce produit sont en conformité avec l'inventaire énumérant les exigences de l'inventaire des substances chimiques Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis.

U.S. CERCLA quantité déclarable (RQ) : Xylène = 100 livres (45,4 kg)

Quantité seuil américaine Clean Air Act (CA 112r) (TQ) : Le composant de xylène est répertorié comme un polluant dangereux de Air (PAH), généralement connue ou soupçonnée de causer de graves problèmes de santé. Le Clean Air Act, telle que modifiée en 1990, ordonne à EPA de fixer des normes exigeant que les principales sources de réduire fortement les émissions de polluants toxiques courantes. EPA est tenue d'établir et de phase dans les normes de rendement précis basé pour toutes les sources d'émission d'air qui émettent une ou plusieurs des polluants énumérés. Xylènes sont inscrits sur cette liste.

Eau propre loi sur les exigences des États-Unis : Xylène (mélangé) est désigné comme une substance dangereuse en vertu de l'article 311(b)(2)(A)

de la Federal Water Pollution Control Act et plus régulée par le Clean Water Act Amendments de 1977 et 1978. Ce règlement s'applique aux rejets de cette substance. Cette désignation comprend les isomères et les hydrates, comme ainsi que toute les solutions et mélanges contenant cette substance.

California Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act (Proposition 65) : Aucun composant n'est sur les listes de la California Proposition 65.

RÈGLEMENT CANADIEN :

Qualité de l'inventaire canadien lis/les : Les composants de ce produit figurent à l'inventaire de DSL.

Canadian Environmental Protection Act (LCPE) priorités listes des Substances : Le composant de xylène est sur la liste 1 de Substances LCPE priorité, ne pas considérée comme « Toxique » aux termes de l'article 64 de la LCPE.

Canadien SIMDUT (HPR-GHS) 2015 Classification et symboles : Voir la Section 16 du classement et de symboles sous HPR-SGH 2015.

RÈGLEMENTS MEXICAINS :

Règlements de travail mexicain (NOM-018-STPS-2000) : Ce produit n'est pas classé comme dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

NORME américaine ANSI étiquetage (prudence) : DANGER ! LIQUIDE INFLAMMABLE. PEUVENT ÊTRE TOXIQUES EN CAS D'INHALATION. PEUT CAUSER DES YEUX, LA PEAU ET IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES ; IRRITATION OCULAIRE PEUT ÊTRE GRAVE. VAPEURS PEUT PROVOQUER DES EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL. L'EXPOSITION CHRONIQUE PAR INHALATION PEUT CAUSER DES DOMMAGES AUX POUMONS. CONTIENT UN COMPOSÉ QUI EST UNE TOXINE CANCÉRIGÈNE SUSPECT ET À LA REPRODUCTION. PEUT IRRITER LA PEAU ET SENSIBILISATION DES VOIES RESPIRATOIRES. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas respirer les brouillards, des vapeurs ou des fumées. Ne pas goûter ou avaler. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de chaleur et les flammes. Porter des gants, lunettes de protection, protection respiratoire et protection de l'organisme approprié. PREMIERS SECOURS : En cas de contact, rincer immédiatement la peau et les yeux à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. S'il est inhalé, enlever à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INCENDIE : Utilisez le brouillard d'eau, mousse, poudre ou CO₂. EN CAS DE DÉVERSEMENT : Absorber le produit déversé avec polypads ou autre matériau absorbant approprié. Place tout déversement résidu dans un contenant approprié et sceller. Éliminer conformément aux US fédéral, État et législation d'élimination de déchets locaux et ceux du Canada.

16. autres informations (suites)

HARMONISATION MONDIALE D'ÉTIQUETAGE ET DE CLASSIFICATION : Classés conformément à l'harmonisation mondiale Standard sous US OSHA Hazard Communication Standard, canadienne SIMDUT HPR-SGH 2015.

Classification : Inflammable liquide catégorie 3, catégorie de toxicité aiguë par Inhalation 3, toxicité dermique aiguë catégorie 4, catégorie 5, de la toxicité orale aiguë Irritation des yeux catégorie 2, catégorie d'Irritation cutanée 2, catégorie de toxicité (Irritation respiratoire par Inhalation) organe cible spécifique 3, une sensibilisation respiratoire catégorie 1, la peau sensibilisation catégorie 1

Mot indicateur : Danger

Mentions de danger : H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H331 : Toxique par inhalation. H312 : Nocif par contact avec la peau. H303 : Peut être nocif si avalé. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une irritation oculaire grave. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée.

Conseils de prudence :

Prévention : P210 : Éloignez-vous de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/surfaces chaudes. — Ne pas fumer. P233 : Conserver le récipient bien fermé. P240 : Sol/liaison conteneur et matériel de réception. P241 : Utilisez électrique/ventilation/éclairage/matériel antidéflagrant. P242 : Utiliser des outils uniquement sans étincelles. P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. P261 : Ne pas respirer les brouillards, les vaporisateurs, les fumées. P264 : Lavage des tissus contaminés après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. P271 : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. P272 : Vêtements de travail contaminés ne puissent pas sur le lieu de travail. P280 : Porter des gants protecteurs, vêtements, lunettes de protection et protection du visage. P284 : Porter une protection respiratoire.

Réponse : P303 + P361 + P353 : IF sur la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser des matériaux appropriés pour entourant l'incendie pour l'extinction.

Réponse (suite) : P342 + P311 : Si les symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et du savon. P333 + P313 : Si une irritation cutanée ou une éruption cutanée survient : Obtenir des conseils/soins médicaux. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et laver avant des réutiliser. P305 + P351 + P338 : EN CAS D'YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. P321 : Soin spécifique (retirer de l'exposition et le traitement des symptômes).

Stockage : P233 P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder au frais. P405 : Magasin fermé à clé.

Mise au rebut : P501 : Disposer de contenu/conteneurs conformément aux règlements les, régionaux, nationaux et internationaux.

Symboles/pictogrammes de danger : GHS02, GHS07, GHS08

STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont présentées de bonne foi, d'après les données censées être exactes à la date de que cette fiche de données de sécurité a été établie. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST EXPRIMÉE OU IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INFORMATION FOURNI CI-DESSUS, LES RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CETTE INFORMATION OU LE PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT, OU LES DANGERS ASSOCIÉS À SON UTILISATION. En aucun cas la description, des informations, des données ou des modèles fournis est considérées une partie de nos termes et conditions de vente.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers et doivent être utilisés avec prudence. Parce que plusieurs facteurs peuvent influencer l'et/ou application/utilisation, nous vous recommandons d'effectuer des tests pour déterminer l'adéquation d'un produit à votre usage particulier avant de les utiliser. N'assume aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure résultant d'anormale utilisation ou a recommandé de tout manquement à se conformer aux pratiques ou les lois fédérales, provinciales ou locales applicables ou les réglementations. Les renseignements fournis ci-dessus et le produit, sont meublées à la condition que la personne qui reçoit les fera leur propre détermination quant à la pertinence du produit pour leur usage particulier et à la condition qu'ils assument le risque de leur utilisation. En outre, aucune autorisation n'est donnée ni sous-entendu de pratiquer toute invention brevetée sans permis.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DE DONNÉES : Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE LA CLASSIFICATION : Les principes d'extrapolation servaient à classer ce produit.

INFORMATIONS SUR LA RÉVISION : Septembre 2012 : Mise à jour et réviser toute SDS pour inclure les exigences actuelles de GHS ; changement de formulation. Mai 2017 : Mise à jour de la SDD au format actuel et les règlements. Mai 2017 : Examen et mise à jour pour format actuel et la réglementation adaptation de la formule.

DATE D'IMPRESSION

May 11, 2017